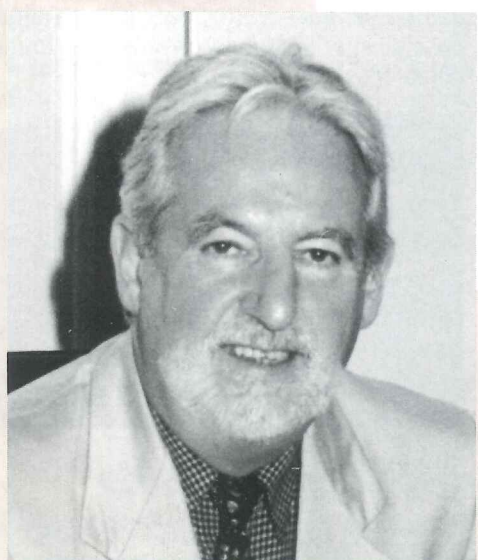




## La lettre du Maire



Chères Menneçoises, chers Menneçois,

L'heure de la rentrée a sonné à la sortie d'un été étouffant. Le poumon verdoyant de notre parc, les rives de l'Essonne et de ses marais ont constitué un havre de fraîcheur toute relative, relayé par la piscine départementale très fréquentée.

Nous devons remercier le personnel municipal de nos structures Petite Enfance, très conscient des problèmes de déshydratation, qui a combattu au quotidien avec des jeux d'eau et le renfort de ventilateurs, des températures bien supérieures à 30°.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est resté très attentif à la situation de nos anciens, en particulier de la maison inter-génération Edouard GAURAZ. On ne nous

a pas signalé de personne dont l'état de santé était alarmant.

L'encadrement de la maison de retraite "Le Clair Logis" a porté une attention toute particulière à ses pensionnaires en multipliant les soins. Avec le dévouement que nous leur connaissons nos Sapeurs-Pompiers ont répondu à l'appel de quelques personnes dont la santé était fragilisée par cette grande chaleur.

Nos scolaires ont repris le chemin de l'école. Bien sûr, comme chaque année, malgré toute l'attention de l'inspection d'académie, de nos directrices d'écoles et de leurs enseignants, des associations de parents d'élèves, des membres de la Commission des Affaires Scolaires et du personnel municipal nous avons dû étudier et résoudre ensemble quelques problèmes d'inscriptions. Mais, il en ressort, d'une manière générale une bonne satisfaction.

Ainsi que vous avez pu en prendre connaissance, à la lecture du budget communal 2003, le Conseil Municipal consacre cette année la plus grande partie de celui-ci à la restauration, à l'entretien de nos groupes scolaires.

De plus, nous devons nous pencher sur une situation née du "baby boom de l'an 2000". En effet, des familles sont face à des difficultés pour faire garder leurs enfants qui se trouvent en fin d'acceptation en crèche et n'ont pas accès aux écoles maternelles. **En concertation avec la Caisse d'Allocation Familiale et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports nous travaillons à la création, pour début janvier 2004, d'une structure comparable à un jardin d'enfants, dans un site municipal. Nous souhaitons mener à bien cette entreprise.**

En ce qui concerne les grands dossiers dont

nous nous sommes entretenus : le Contrat Régional, le Complexe sportif, le nouveau cimetière, la gare routière qui entre dans la compétence de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, ils suivent leur parcours dans les grandes administrations pour l'obtention d'accords synonymes de subventions gage de leur réalisation. Cependant la création du cimetière d'une nécessité absolue doit voir le début de ses travaux dans les prochains mois.

La rue de la Fontaine se termine courant 4ème trimestre 2004. Les problèmes d'assainissement constituent un dossier prioritaire pour nos services techniques et notre prestataire la Société des Eaux de l'Essonne, en particulier pour la grande zone pavillonnaire sud et le lotissement "Clos des Anglais".

Toute notre gratitude va aux propriétaires des immeubles du Centre Ville et aux commerçants qui embellissent leur façade, leur devanture. **Le traçage des emplacements "convoyeur de fonds", certainement moins heureux pour les Menneçois, a été rendu obligatoire par la Préfecture.**

L'entretien de notre important patrimoine nous préoccupe. D'importants travaux, essentiellement de sécurité, vont débuter dans les bâtiments sportifs : Gymnases Alexandre RIDEAU 1 et 2 ainsi que Maurice NIVOT. Nous comptons sur la compréhension de nos associations, de nos écoles qui peuvent être un peu lésées dans leur planning.

Durant ces grandes vacances, de nombreux enfants ont retrouvé avec grand plaisir l'aire de jeux du Parc de Villeroy. Souhaitons que celle-ci ne connaisse pas le vandalisme qui s'attache aux chalets, poubelles....et qu'elle ne soit pas un lieu d'expression pour les "taggeurs".

Notre vie associative dont on connaît le dynamisme a repris ses activités. Un forum lui a été consacré comme chaque année.

Le Service Animation, Communication, Tourisme, 5 rue de l'Arcade, est à votre disposition pour toutes informations concernant la vie associative de notre commune ainsi que celles relatives aux manifestations et activités municipales. Vous y trouverez entre autre les plaquettes d'information du sport et de la saison culturelle.

**Je terminerai cet éditorial sur un sujet d'avenir qui va retenir dès septembre 2003 toute notre réflexion.** En effet, par délibération en date du 17 juin 2003, le Conseil Municipal a décidé la mise en révision du Plan d'Occupation du Sol (P.O.S.) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), conformément aux nouvelles dispositions législatives introduites par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 récemment révisée par la Loi Urbanisme et Habitat du 3 juillet 2003.

L'élaboration du P.L.U. constituera pour notre commune, une étape majeure dans la définition des choix qui seront déterminants pour notre cadre de vie. Il nous appartiendra, à cet égard de concevoir un projet à inscrire dans le cadre de ce que l'on désigne par les termes de "développement durable" prenant mieux en compte les besoins des générations futures, sur la base de la définition de nouveaux équilibres.

En vous souhaitant à tous une excellente rentrée, je vous prie de croire Chères Menneçoises, Chers Menneçois, en l'expression des sentiments sincères et dévoués de vos élus municipaux ainsi que du personnel de notre administration territoriale.

*Avec mes sentiments sincères et dévoués*

*Joël Monier*  
Joël MONIER

## SOMMAIRE

- ➔ LA LETTRE DU MAIRE
- ➔ INFOS VILLAGE
- ➔ LA VIE DES ASSOCIATIONS
- ➔ INFOS VILLAGE
- ➔ LES GROUPES DE L'OPPOSITION ONT LA PAROLE...
- ➔ INFOS VILLAGE

Bulletin Municipal (Mennecey Info)

MAIRIE Tél. : 01 69 90 80 30 - Fax : 01 64 57 00 41

Directeur de la publication : Monsieur le Maire  
Rédaction : Service Communication de la Mairie  
La Rédaction accepte de répondre et de transmettre aux associations les remarques des Menneçois

Réalisation : WILLAUME-EGRET - 01 60 75 31 32 - St Pierre du Perray  
Tirage à 5400 exemplaires - Dépôt légal n° 13 : septembre 2003 ISSN.024.16395



# CHRONIQUE DE MON QUARTIER

## QUARTIER : AVENUE DE VILLEROY/LES CHATRIES

Découvrons (ou redécouvrons) ce quartier situé à l'intérieur d'un quadrilatère formé par l'avenue de Villeroy, l'avenue Darblay (en partie), la rue Périchon et la rue de la Fontaine.

Descendons l'avenue de Villeroy : Tout de suite, sur notre droite, et proche de la gendarmerie, on remarque un **regard d'accès au système hydraulique seigneurial**, dispositif qui alimentait en eau, à l'époque, les bassins et fontaines du domaine. Ce réseau est constitué de réservoirs, d'aqueducs, de galeries etc... **IL EST VISI-TABLE.**

Une plaquette explicative est à votre disposition au Service Communication : 5, rue de l'Arcade.

De suite après vous trouverez **LA GENDAR-MERIE**, force militaire chargée d'assurer le maintien de l'ordre public, l'exécution des lois sur tout le territoire national, ainsi que la sécurité aux armées.

C'est également une caserne, où sont logés les gendarmes. D'où vient le mot "GENDARMERIE" utilisé dans de nombreux pays ?

C'est un Colonel de la Maréchaussée, un certain Monsieur PAPILLON, qui proposa en février 1791 au Comité de la Constitution sous la révolution française le nom de "GENS D'ARMES", pour le transformer



en "GENDARME" et par extension "GENDARMERIE".

La Gendarmerie est divisée en deux grands corps :

1. la territoriale (ou départementale),
2. la mobile.

Ce qui les distingue, au premier coup d'œil, est la couleur des galons et de la passermenterie :



- > la départementale est "la blanche",
- > la mobile est "la jaune".

La gendarmerie territoriale (la blanche) est répartie sur tout le territoire national (territoires d'outre-mer compris). Sa base est constituée par la brigade, implantée généralement au chef-lieu de canton, et commandée par un sous-officier.

Les gendarmes sont présents :

- > sur terre (routes, autoroutes, montagnes, hautes montagnes),
- > sous terre (spéléologues),
- > sur l'eau (fleuves, rivières, canaux, mers et océans),
- > en l'air (transports aériens civils et militaires).

**La Brigade de Mennecy, placée sous le commandement du Major RENAUX, compte 26 hommes.**

Elle intervient sur 8 communes du canton, soit en superficie 7.000 hectares, pour une population de 25.000 habitants.

Elle travaille en **étroite collaboration** avec la Police Municipale.

Ses missions (comme pour toutes les brigades) sont d'ordre : administratif, judiciaire, militaire,

c'est-à-dire principalement : assurer l'ordre public, faire appliquer les lois de la République, assister et secourir la population, prévenir et/ou constater les infractions, arrêter les auteurs d'infractions et les remettre à la disposition de la justice, ...

### QUELQUES CHIFFRES

(de la Brigade de MENNECY)

<b>2002</b>	nombre d'interventions	1493
	nombre de personnes secourues	11
<b>2003</b>	nombre d'interventions	735
(sur 6 mois)	nombre de personnes secourues	23

Deux numéros de téléphone sont à votre disposition :

- la Brigade de Gendarmerie de Mennecy : 01.64.57.22.22.
- la Police Municipale : 01.64.57.16.72.

Un peu plus loin et toujours sur la droite, la résidence "Edouard GAURAZ" du nom

du médecin, qui a exercé durant 48 ans sur la commune de Mennecy, généreux donateur

du terrain sur lequel cette résidence est construite. Inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 1986 par le

Maire Jean-Jacques ROBERT, ce bâtiment de belle conception architecturale, situé face au

parc, est composé de 60 logements répartis sur 4 niveaux, le tout desservi par 2 ascen-

seurs. Il comprend : 48 studios, 10 deux pièces, 4 chambres d'hôtes.

Chaque logement comporte : une entrée, une cuisine, une salle d'eau + WC, un séjour, une chambre (pour les deux pièces).

Chaque logement est équipé d'un balcon ou d'une loggia avec vue sur le parc (de Villeroy pour certains ou celui paysager de la

résidence, pour d'autres).

S'ajoutent à l'ensemble, la salle commune pour les activités diverses et variées des rési-

dents, bureaux et logements de fonction.

La vocation de cette résidence, est d'accueillir prioritairement des personnes âgées **NON**

**DEPENDANTES** seules ou en couples.

Elle est gérée par le **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**, Avenue de la

Jeannotte : 01.69.90.61.90

**A NOTER** au rez-de-chaussée de cette résidence, se trouve **LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.**

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une structure communale, dirigée par une éducatrice de jeunes enfants.

Agréée par la Caisse d'Allocations Familiales, cet espace est un lieu d'échanges, de rencontres et de soutien pour les assistantes maternelles et les enfants qui leur sont confiés. En plus, c'est le seul endroit où les parents, en quête d'un mode de garde, peuvent trouver les renseignements relatifs aux différentes possibilités d'accueil, les aides possibles, et enfin les conseils pour toutes démarches administratives.



**Numéro de téléphone du Relais : 01.64.57.23.02**

Plus bas, on distingue la Résidence "LES HAUTES CHATRIES"

C'est un ensemble de 102 logements comprenant 3 bâtiments de 4 niveaux maximum.

Enfin, au numéro 4 de la rue des Châtrées se trouve la halte garderie "LA TROTTINETTE".

C'est également une structure communale, agréée par la Caisse d'Allocations Familiales,

offrant un accueil occasionnel, permettant ainsi aux mamans de "souffler un peu" et de

disposer d'une journée ou d'une demi-journée par semaine (sur inscription préalable).

Mais dès septembre 2003, le site deviendra multi-accueil, c'est-à-dire pour des accueils plus réguliers (placements sur 2 ou 2 1/2 jours par semaine).

Pour tous renseignements, contacter le 01.64.57.18.90.

Voilà, notre visite est terminée, et nous vous disons à très bientôt dans un autre quartier de Mennecy.

Gilbert NEUHAUS, Conseiller Municipal

## Le Relais Assistantes Maternelles de Mennecy

Le relais assistantes maternelles gère la disponibilité de 68 assistantes maternelles sur la commune.

Apporte une aide aux familles :

- > dans la recherche d'un mode de garde
- > dans l'élaboration de contrat
- > dans leurs démarches administratives.

Le relais assistantes maternelles étant aussi un lieu de rencontre pour les assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la garde.

Des activités sont organisées, des festivités ponctuelles sont prévues avec la présence des parents.

Des réunions informelles permettent d'échanger les expériences et les difficultés.

Cette année, le Relais a partagé ses activités avec les personnes âgées de la Résidence Edouard Gauraz.



> Lors de la chandeleur, autour de crêpes confectionnées par les assistantes maternelles.

> Dans l'élaboration d'une fresque de peinture.

> Des fleurs ont été plantées par les enfants dans un petit jardinet aux abords de la résidence et du relais, entretenues réguliè-

ment par les résidents.

> Un pique nique a été organisé sous l'œil bienveillant de nos aînés dans le petit parc de la résidence.

> Nous nous sommes tous retrouvés ; assistantes maternelles, parents, enfants et "Papys Mamys" autour d'un apéritif pour clôturer l'année.

Nous souhaitons cette continuité, avec leur participation au cours des activités hebdomadaires dans les locaux du Relais.

**RAPPEL :** Le Relais Assistantes Maternelles est ouvert tous les jours : du Lundi au Vendredi de 9h à 17h30. Rez-de-chaussée Résidence Edouard Gauraz.

Des permanences avec et sans Rendez-vous ont lieu :

le mardi de 16h à 19h30 ; le mercredi de 10h à 12h et de 15h30 à 16h30. Des permanences téléphoniques ont lieu : tél. 01 64 57 23 02 le Lundi de 10h30 à 12h30 ; le Jeudi de 13h30 à 15h00.

## ZOOM ARRIERE SUR LE PARC EN FETE

### Nouvelle formule

**L**e Parc en Fête est un rendez-vous connu et couru des Mennecois. Il clôture chaque année la saison associative de façon conviviale dans le cadre idyllique de notre parc de Villeory. Cette année, la ville a inauguré une nouvelle formule placée sous le signe du plus...

**Plus d'animations, plus longtemps...**



La manifestation se déroule désormais sur 3 jours. Autour du village des associations, se greffent maintenant des univers dédiés à la gastronomie, à l'artisanat et à l'habitat ainsi qu'un salon de l'automobile.

Le village rural dans lequel étaient présentés les métiers d'autrefois, les vieux engins agricoles, les animaux de la ferme et de la basse-cour ont reçu les éloges du public.



Avec ces changements, nous souhaitons à la fois mettre à l'honneur le parc de Villeroy et donner au Parc en Fête un nouveau souffle. La nouvelle formule a donc apporté beaucoup de joie et de plaisir aux visiteurs... Bien évidemment, toutes vos remarques sont les bienvenues et nous permettrons encore de peaufiner cet événement et



de le sublimer d'année en année.

Alors, à toutes et à tous, à l'année prochaine ! Que vive le Parc en Fête 2004 ! A vos accordéons, la guinguette sera à l'honneur lors de cette nouvelle édition !

**Madeleine FIORI**  
Adjointe au Maire chargée de l'Animation





# Les travaux dans la commune

## Assainissement dans la Résidence LEVITT

Dans le cadre d'un programme pluriannuel et à la demande de la Commune, la Société des Eaux de l'Essonne mène depuis le début de l'année une campagne d'inspection télévisée et de réhabilitation des canalisations d'eaux usées dans le lotissement LEVITT. L'objectif est de détecter les fissures provoquées entre autres par les racines, de dégager les canalisations de tous les éléments encombrants pour ensuite les réparer afin d'éviter tous risques de fuites.

### Des Techniques adaptées

A l'aide d'une caméra introduite dans la canalisation et pilotée depuis le véhicule d'intervention, la fissure est repérée, les obstacles sont détruits à l'aide d'une fraise, une gaine en fibres enduite de résine est ensuite apposée puis thermocollée à l'endroit exact (une démonstration a été réalisée le 4 juin 2003 en présence de nombreux présidents d'AFUL).

### Pour le confort des riverains

Ces techniques offrent de nombreux avantages car elles permettent de limiter les nuisances. En effet, il n'est plus nécessaire de creuser des tranchées sur les sites d'intervention (chaussée, espaces verts). De plus l'opération est beaucoup plus rapide et permet de travailler en toute sécurité.

Une campagne d'inspection télévisée sera réalisée au rythme de 3 km sur une durée de 5 ans en vue d'une programmation pluriannuelle de travaux de réhabilitation du réseau eaux usées et eaux pluviales.

## Voici le déroulement d'une inspection télévisée sur le quartier des LEVITT

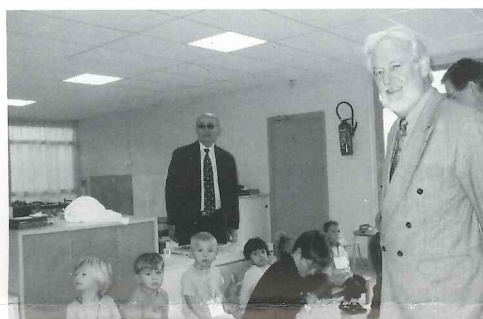


Dans le courant du mois de juillet 2003, une campagne d'inspection télévisée a été réalisée sur le secteur "des Lys", ce qui représente un linéaire inspecté de 2200 m pour les eaux usées et de 960 m pour les eaux pluviales.

## GROS TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

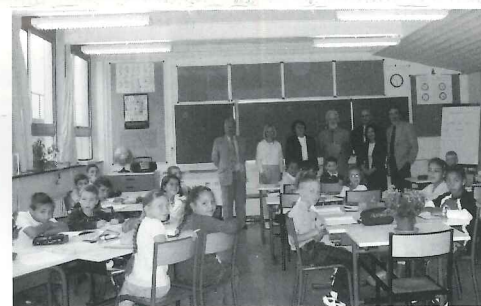
Une rentrée scolaire placée sous le signe de la sécurité pour les plus de 1600 élèves des 9 établissements scolaires de la commune.

- > **Classe enfantine de la Sablière :** changement des huisseries, réfection de la cour de récréation
- > **Primaire Sablière :** suppression de l'ancien préau
- > **Primaire Jeannotte :** aménagement d'une partie de la cour de l'école - mise en conformité électrique
- > **Maternelle Jeannotte :** création d'une allée - mise en conformité - complément alarme incendie



- > **Primaire Myrtilles :** mise en conformité de travaux d'électricité
- > **Maternelle Myrtilles :** changement des huisseries terminé
- > **Primaire Ormeteau :** pose d'une clôture séparative avec l'accès au restaurant - mise en place d'une alarme incendie

- > **Maternelle Clos Renault :** mise en conformité de travaux d'électricité - complément alarme incendie
- > **Primaire Verville :** menuiseries extérieures (porte d'entrée du service restauration)
- > **Maternelle Verville :** pose de stores sur nouvelle façade.



**Beaucoup d'autres travaux se poursuivent dans la commune, un dossier complet sera présenté dans notre "Special Mennecy Info" de décembre.**

## Aménagement de l'aire de jeux du Parc de Villeroy



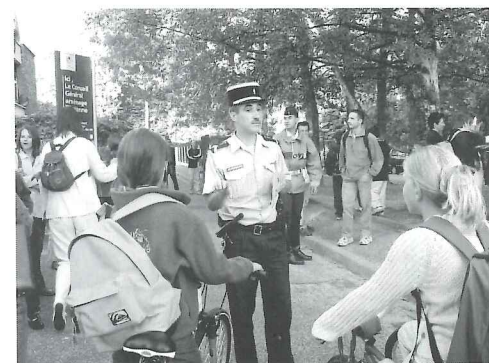
## Jour de la rentrée scolaire : visite de Monsieur le Préfet à Mennecy

Pour les 1 400 élèves du Collège de Villeroy Réfection complète de la clôture du Parc de Villeroy face au collège.



Afin de sensibiliser les automobilistes sur la sécurité aux abords des grands groupes scolaires, Monsieur le Préfet de l'Essonne nous a fait l'honneur de sa présence avec la Gendarmerie devant le collège de Villeroy le 2 septembre.

Il s'est entretenu avec plusieurs automobilistes qui ont pris un grand intérêt aux propos qu'il leur a tenu.



Travaux réalisés comme prévu fin juin.

Première réaction de nos jeunes menneçois

Monsieur  
 Bon petit frère et moi, nous vous disons merci beaucoup pour les nouveaux jeux du parc. Ils sont très bien et nous sommes très contents. Le terrain de vélo-cross est aussi très propre, bien tondue.  
 Nous allons souvent en vélo avec maman donner à manger aux lapins. Aussi, nous allons ramasser les papiers et ordures que des gens oublient parce que nous avons de la chance d'avoir un si beau parc pour se promener.  
 Nous vous souhaitons de très bonnes vacances. Nous vous faisons de gros bisous.

Jorgane et Yann

TYPE 1

VILLE DE MENNECY  
 16 JUL. 2003  
 Arrivé



# TRAVAUX DE RENOVATION DES BERGES A L'ETANG DE LA PATTE D'OIE

L'étang de la Patte d'Oie est depuis longtemps apprécié pour la pêche ou la promenade en Essonne, notamment par les habitants de Mennecy. L'action de l'homme (principalement due à la grande fréquentation du site), mais aussi la nature (érosion par l'eau, terriers d'animaux...) font que les berges de cet étang sont toutes dans un état de dégradation plus ou moins avancé. Il a donc été nécessaire de conduire des travaux sur les berges, afin de renforcer la sécurité de l'étang.

Les travaux ont commencé au début du mois de novembre 2002 et se sont terminés début juillet 2003. Plusieurs techniques de réhabilitation de berges ont été employées, en fonction du type d'érosion de la berge et/ou de la sécurité, sur une longueur d'environ 1 kilomètre.



Pour ce qui est des moyens matériels utilisés, tout a été fait pour sauvegarder au maximum le milieu naturel.

Le nombre d'arbres coupés a été réduit au minimum, seul les arbres dépérissant ou représentant un risque pour la stabilité des berges l'ont été.

Le plus grand soin a été apporté aux autres arbres, avec la mise en place de protection pour le système racinaire et pour le tronc, lors du fonctionnement de la mini pelle.

Le site après travaux demeurera sensible au piétinement, c'est pourquoi un petit grillage temporaire, protégeant les plantations a été installé.

C'est la phase de pérennisation des travaux.

A terme, c'est le développement racinaire des plantes aquatiques (hélrophytes) qui maintiendra et protégera la berge contre l'érosion. Aussi l'aménagement n'est vraiment achevé qu'au bout de trois années pleines, pendant lesquelles les hélrophytes vont s'enraciner et constituer une banquette au bord de l'eau. Pendant ces trois ans, il convient de suivre très attentivement le déve-

veloppement des hélrophytes (fauchage sélectif, remplacement des plants morts...). Cette phase va débuter par une année de fermeture de l'étang afin que les jeunes plantes ne soient pas piétinées.

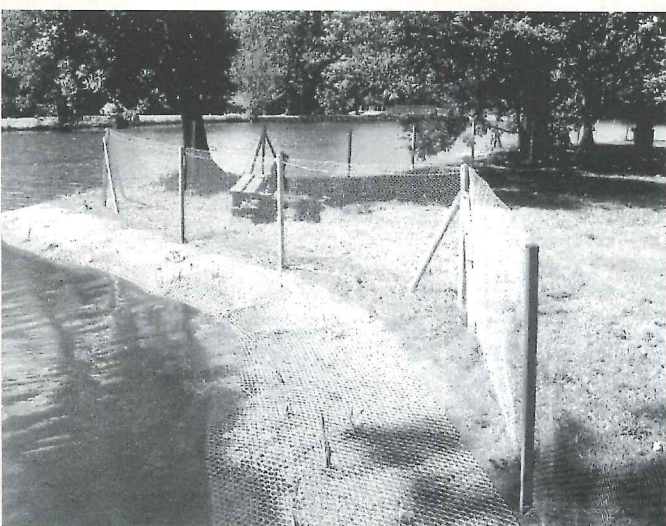
Pour assurer aux jeunes plants un bon démarrage et permettre au site de retrouver un équilibre faunistique et floristique après presque 8 mois de travaux, la Commune de Mennecy



a pris un arrêté de fermeture de l'étang jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2004.

Quant à la faune, elle ne semble pas avoir été gênée par les travaux.

Bien au contraire, elle semble plutôt



en avoir bénéficié, à l'image des oiseaux d'eau qui ont été très nombreux sur l'étang durant toute la période des travaux.

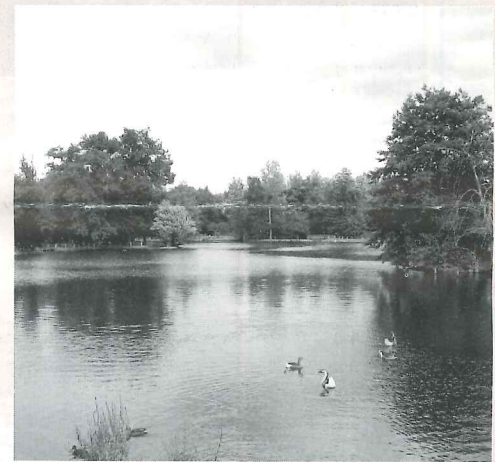
Ce qui s'explique par le fait que le site était fermé au public et que les animaux pouvaient donc vivre en parfaite tranquillité.

Maintenant que les travaux sont terminés, c'est à la Commune et aux Mennecois que revient la préservation du site.

C'est à nous de veiller à ce que l'étang de la Patte d'Oie reste un lieu de pêche, de promenade et d'accueil pour la faune de Mennecy. Le coût global de l'opération s'élève à 440 000 euros.

Ont participé financièrement à cette opération :

- le Conseil Général (20%)
- le Conseil Régional (40%)
- l'Agence de l'Eau Seine Normandie (20%)



La part prise en charge par le SIARCE (20%) provient des participations communales, que reverse chaque commune adhérente au Syndicat (dont notre ville fait partie).

Une exposition retraçant les différentes étapes des travaux est ouverte au public en Mairie Annexe.

## L'anglais à Mennecy avec les relais Mini-Schools Rentrée 2003-2004

Dès octobre 2003, les enfants de 5 à 9 ans pourront débuter ou poursuivre une initiation à l'anglais à Mennecy, chez une mère-hôtesse. Deux petits groupes de 8 à 12 enfants. Une heure par semaine. Méthodes ludiques (chansons, cirque, jeux, saynètes...). Animatrice bilingue formée à nos méthodes. Suivi pédagogique. Animations tout en anglais le jeudi après la classe.

Renseignements et Inscriptions dès maintenant : M<sup>me</sup> PELLATON au 06.17.50.65.27. M<sup>me</sup> BONNET, déléguée régionale au 01.64.88.46.06.



Nous recherchons une mère-hôtesse pour accueillir un petit groupe d'enfants de 3-4 ans. Contactez M<sup>me</sup> BONNET.



### OFFRE D'EMPLOI

#### RECHERCHE

H/F pour organiser et accompagner des sorties sur des événements culturels et circuits touristiques

Tél. 01.69.90.80.46

aux heures administratives pour R/V

### Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages

L'INSEE (Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques)

réalisera

du 1<sup>er</sup> octobre au 29 novembre 2003 une enquête sur l'évolution des conditions de vie des ménages en France.

## VACANCES SCOLAIRES 2003/2004 Pour la zone C (Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles) uniquement

### TOUSSAINT

Du 21 octobre après la classe au 3 novembre au matin

### NOEL

Du 19 décembre après la classe au 5 janvier au matin

### FEVRIER

Du 13 février après la classe au 1<sup>er</sup> mars au matin

### AVRIL

Du 9 avril après la classe au 26 avril au matin

### ETE

Le 3 juillet après la classe



# Compte rendu succinct du Conseil Municipal du 17 juin 2003

## 19 h – Salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire désigne Madame Esther GIBAND en qualité de secrétaire de séance, et donne lecture des arrêtés municipaux pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les comptes rendus des Conseils Municipaux du 26 février 2003 et du 06 mai 2003 sont adoptés, le compte rendu de la séance du 26 mars 2003 est reporté.

### I - URBANISME

Rapporteur : Daniel PERRET

1 - Prescription de la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ; établissement des modalités de la concertation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Prescription de la mise en révision d'urgence du Plan d'Occupation des Sols, désormais soumis au régime juridique du Plan Local d'Urbanisme, sur le secteur urbain du lieudit "la justice". Etablissement des modalités de la concertation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Prescription de la mise en révision d'urgence du Plan d'Occupation des Sols, désormais soumis au régime juridique du Plan Local d'Urbanisme, sur le secteur urbain de la ZAC de la remise du Rousset. Etablissement des modalités de la concertation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4 - Classement en zone inconstructible de la partie boisée du Parc de l'horloge,

hors zone réservée à la construction d'un équipement public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Création d'un alignement pour mise en gabarit des voies communales ouvertes à la circulation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

### II - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Daniel BAZOT

6 - Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de mise en sécurité du Parc de Villeroy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2002.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

### III-RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Daniel BAZOT

8 - Créations de postes.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

### IV- JEUNESSE ET SPORTS

Rapporteur : Chantal LANGUET

9 - Centre de loisirs : tarification du séjour Été à Lamoura.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

### V- PETITE ENFANCE

Rapporteur : Nicole PASSEFORT

10 - Halte garderie : Calcul des participations familiales d'après le barème de la C.A.F.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Crèches municipales : Calcul des participations familiales d'après le barème de la C.A.F.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - Halte garderie : Facturation et tarification d'après le barème de la C.A.F.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - Crèches municipales : Modification du règlement intérieur

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - Halte garderie "La Trotinette" : Modification du règlement intérieur

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - Fermeture annuelle et extension des horaires de la halte garderie "La Trotinette"

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### VI- CULTUREL

Rapporteur : Alain CROULLEBOIS

16 - Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition d'instruments et de matériels de musique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - Tarif du cinéma : Abrogation de la délibération en date du 27 mars 2002

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

### VIII- QUESTIONS DIVERSES

18 - Question de Monsieur Jean-Paul REYNAUD du groupe MENNECY MAINTENANT, en date du 02 mai 2003, relative à la situation du Directeur Général des Services de la Mairie de Mennechy.

Séance clôturée à 20h30.

Joël MONIER, Maire

## LISTE ELECTORALE

La révision des listes électorales commence le 1<sup>er</sup> septembre 2003. L'année 2004 sera une année chargée en élections :

- élections régionales : les 21 et 28 mars
- élection européenne : le 13 juin
- élection sénatoriale : le 26 septembre

N'oubliez pas de vous inscrire en Mairie. La date limite des inscriptions est fixée au 31 décembre 2003.

## L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2003

### Prêt pour la rentrée

L'allocation de rentrée scolaire 2003 (Ars) sera versée dès le 18 août sous condition de ressources pour permettre aux familles aux revenus modestes qui ont des enfants scolarisés de 6 à 18 ans (né entre le 16 septembre 1985 et le 31 janvier 1998 inclus) de faire face aux dépenses de la rentrée des classes.

Lorsque les revenus dépassent le plafond, même de peu, le droit à l'Ars peut être maintenu, mais son montant est dégressif, en fonction des revenus.

Aussi, si vous ne percevez aucune prestation de votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF), si vous avez un seul enfant à charge et si vos revenus ne dépassent pas le plafond de 16.414 euros, vous pourrez peut-être bénéficier de l'Ars, qui s'élève cette année à 253,30 euros par enfant et par an.

**Pour faire votre demande, des fiches d'Ars sont à votre disposition dans votre Mairie.**

Vous êtes déjà allocataires, rien à faire ! Si vous remplissez les conditions requises le versement de cette allocation se fera automatiquement par virement sur votre compte bancaire le 18 août pour les enfants âgés de 6 à 16 ans.

Pour les 16 à 18 ans, il suffira de nous retourner la déclaration de situation qui vous sera adressée au mois de septembre.

**Pour vous informer, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, quatre services pratiques sont à votre disposition :**

Le minitel 36.15 ou 36.23 CAF (0,04 ou 0,13 euro/min, selon les heures)

Le serveur vocal "spécial rentrée scolaire" 0.821.010.010 (0.118 euro/min)

Le serveur vocal de la Caf de l'Essonne 0.820.25.91.10 (0,112 euro pour 56 secondes puis 0,118 euro ttc/min facturé à la seconde). Le site Internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

# SESAME

NOTRE MISSION : Aider des personnes en difficultés professionnelles

## REINSERTION PAR L'EMPLOI

- Mettre en relation les demandeurs d'emploi et les donneurs d'ordres.
- Former les personnes, pour faciliter leur vie professionnelle.

### Les moyens mis en œuvre

Les particuliers, les collectivités locales, les entreprises proposent à SESAME différents types d'emploi : ménage, repassage, jardinage, entretien intérieur extérieur...

## REINSERTION PAR LA FORMATION

- Proposer des stages de formation pour faciliter votre évolution dans la vie professionnelle.

### Les moyens mis en œuvre

Nous vous offrons la possibilité de suivre gratuitement des stages valorisant vos acquis professionnels. Papiers peints, peintures intérieures et extérieures, bricolage, jardinage.

## REINSERTION PAR LES ATELIERS ANPE

- Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel.

### Les moyens mis en œuvre

Nous tenons à votre disposition des thèmes répondant à vos attentes, à vos interrogations.

- identifier ses atouts pour son projet professionnel,
- rechercher des informations pour connaître un secteur d'activité, un métier,
- s'assurer de la pertinence de son projet professionnel et préparer sa réalisation,

- créer son entreprise : pourquoi pas ?
- rechercher une formation pour réaliser son projet professionnel,
- faire le point sur les atouts et les difficultés de sa recherche d'emploi,
- organiser sa recherche d'emploi,
- mettre en valeur ses savoir-faire et ses qualités,
- comprendre et sélectionner les petites annonces,
- rédiger un curriculum vitae,
- cibler ses entreprises, chercher un emploi avec ses relations,
- rédiger une lettre de candidature spontanée, utiliser le téléphone dans sa recherche d'emploi,
- communiquer par son image, préparer un entretien d'embauche,
- se familiariser avec les épreuves de sélection,
- réussir son intégration dans l'entreprise.

## NOTRE ROLE

SESAME met en relation demandeur d'emploi et donneur d'ordre en signant un contrat de mission. Le demandeur d'emploi est le salarié de SESAME, le donneur d'ordre est le client de SESAME.

## NOTRE ORGANISATION

Une équipe compétente à votre écoute. Des hommes et des femmes à votre service que vous pouvez contacter à la permanence d'accueil suivante :

MENNECY : 01.69.90.61.90 - Fax : 01.69.90.75.95.  
Le lundi de 14h00 à 17h00

Adresse : Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)  
1, av de la Jeannotte - 91540 MENNECY



Association Paléontologique de Mennecey - Mairie Annexe  
Carrefour de l'Europe 91540 Mennecey - Tél. : 01.64.57.20.63.  
association.apm@laposte.net

**Fête de la  
Science**

## A MENNECEY du 14 au 19 octobre 2003

L'Association Paléontologique de Mennecey (APM) vous invite à découvrir le patrimoine paléontologique, géologique et préhistorique de notre département sur le thème :

**"L'Essonne... une longue histoire...  
...du Stampien d'Alcide d'Orbigny  
à la préhistoire"**

Nous vous proposons en collaboration avec le Conseil Général de l'Essonne, les associations MAGMA (Juvisy), GERSAR (Milly la Forêt), Alcide d'Orbigny (La Rochelle), madame LEGRE-ZAIDLINE, membre du Comité français d'Histoire de la géologie, les Etablissements "LES

GRES de FONTAINEBLEAU" (Moigny sur Ecole) :

- Une exposition sous forme de panneaux, vitrines, maquettes, échantillons de roches du stampien et fossiles,
- Deux conférences animées par madame LEGRE-ZAIDLINE le samedi et le dimanche à 15h30,
- Des activités ludiques sous forme de questionnaires, des expérimentations en géologie, des démonstrations d'initiation à la paléontologie et de taille de pierre,
- Une table de presse avec des livres et des moulagés.

**Lieu de la manifestation :** Salle Socio - éducative Parc de Villeroy  
7, avenue de Villeroy - 91540 Mennecey

**Public visé et Ouverture :**

mardi 14, jeudi 16, vendredi 17 : 13h30 - 17 h 00 *les scolaires*  
mercredi 15 : 14 h 00 - 18 h 00 *grand public*  
samedi 18 : 10h - 18h et le dimanche 19 : 10 h 00 - 19 h 00 *grand public*

## CLUB D'ECHECS DE MENNECEY

Affiliation Fédération Française d'Echecs sous le N° M91047

**Renseignements au : 01 64 99 62 29 ou 01 64 99 63 20**  
<http://lepionduroi.net>

Le Club a ouvert ses portes le 24 Septembre à 14 heures pour la saison 2003 - 2004. Parmi les adhérents qui nous ont suivi tout au long de la précédente saison, beaucoup se retrouvent pour entamer cette nouvelle année et poursuivre rencontres et tournois qui nous ont apporté tant de plaisir. A tous ceux qui nous ont rendu visite à la Fête du Parc ou au Forum des associations, marquant ainsi l'intérêt qu'ils portent à notre jeu, nous disons de venir vite nous rejoindre et prendre part à nos activités. Nous encourageons tout particulièrement les jeunes, leur



faisant remarquer que ce jeu est cérébral et qu'il entraîne à la concentration et à la réflexion, deux valeurs sûres qu'ils apprécieront dans bien d'autres disciplines.

Nous vous attendons donc au club, 2 rue du Saule Saint-Jacques, le mercredi après-midi de 14 à 20 heures et le vendredi soir de 20 à 24 heures.

Vous pourrez, à loisir, jouer pour le plaisir, et si vous le voulez, obtenir votre classement Elo au sein de la Fédération Française d'Echecs en participant à des tournois officiels. **A bientôt !**

## SEMENTOR RELAXATION YOGA.NIDRA - SOPHROLOGIE

Découvrez la possibilité de vous **relaxer**, de vous **détendre** ou de vous **stimuler** ; de **mieux récupérer** après l'effort physique ou intellectuel, de **mieux dormir** en pratiquant la relaxation ou d'autres méthodes de détente.  
Les cours collectifs ont lieu les lundis et mardis en soirée.  
Pour tous renseignements : **01.64.57.04.91.**

## BRIDGE CLUB DE MENNECEY

*C'est la rentrée !*

L'ouverture de la nouvelle saison a eu lieu le lundi 1<sup>er</sup> septembre à 14 heures dans notre salle de l'orangerie du parc de Villeroy.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que 14 heures est l'heure de début des tournois les lundi, mardi et jeudi. Le tournoi du mardi (reprise le 1<sup>er</sup> octobre) reste

réservé aux joueurs de 4<sup>e</sup> série. Nous espérons voir augmenter la fréquentation du vendredi soir (20h30) et nous avons quelques innovations pour attirer et fidéliser nos compétiteurs.

**Une nouveauté :** création d'un tournoi le samedi après-midi à 15 heures.

## Le Comité de soutien à la majorité municipale

Après la lecture de la page réservée aux groupes de l'opposition du n°12 de Mennecey Info, nous devons réagir avec quelques vérités sans vraiment chercher à polémiquer.

- > **Curieux le comportement des élus de la liste "Agir pour Mennecey"**, ils sont absents pour le vote le plus important du Conseil Municipal : le Budget Primitif. Ils représentent leurs électeurs par la méthode de la chaise vide. Par contre, ils se retrouvent pour distribuer en ville l'article mensonger que vous pouvez lire dans ce Mennecey Info n°12 de mai. Ils reprochent à la majorité sa difficulté à réunir dix sept élus, eux n'arrivent pas à être deux !
- > **Ne cherchez pas les 762 000 € dégagés du Compte Administratif 2000 par le chef de file de la liste "Agir pour Mennecey"** alors qu'il était adjoint au maire avec délégation aux finances. Cette somme représente les nombreuses factures en souffrance honorées par la nouvelle majorité de 2001 !
- > **Comment peut-on faire croire que les services de la légalité laissent le maire s'octroyer plus 36% et les adjoints plus 44% pour augmenter leurs indemnités ?** C'est faire bien peu de cas de l'administration fiscale !
- > **Comment peut-on écrire : augmentation de la taxe foncière en 2002 plus 20 % ?** alors que la différence à payer entre les avis d'imposition 2001 et 2002 est d'environ 10% et 4% pour la taxe d'habitation. Cet effort fiscal des Menneçois

a servi à équilibrer le budget primitif 2002 handicapé par le paiement des arriérés !

- > **Comment parler d'une gestion du personnel désastreuse sur le plan humain et ruineuse sur le plan budgétaire ?** ce mandat 2001/2007 gère au mieux plus d'une vingtaine d'emplois jeunes et de contractuels "stagiaires" en 2000. Le processus de la "stagiairisation" amène à une titularisation qui a largement augmenté la masse salariale de son budget de fonctionnement.  
La majorité a établi un calendrier des Comités Techniques Paritaires ; elle a encouragé la création d'une Amicale du Personnel. Il est difficile de donner un crédit à un soi-disant manque de relations personnel - élus !
- > **En ce qui concerne l'Intercommunalité**, il est bon de rappeler que depuis son avènement le 1<sup>er</sup> janvier 2003, les syndicats de coopération intercommunale disparaissent perdant de leur signification. Dans les 24 commissions de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, Mennecey est représenté dans chacune, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. De plus, il a trois présidences. Si cette Communauté de Communes suit une évolution raisonnable, elle est encore bien jeune, ses qualités administratives et politiques doivent s'affirmer jusqu'en 2007.
- > **Pour la Fête du Parc**, l'équipe majoritaire a souhaité innover tout en respectant l'esprit relatif à la vie associative très dense

## LES SIXTIES

Retrouvez le goût des danses à deux !

Association à Mennecey

La rentrée des Sixties a lieu le 22 Septembre 2003 et, avec elle, l'accueil enthousiaste des danseurs Menneçois par leurs professeurs de danse

### ROCK'N ROLL et SALSA !

En **Rock'N Roll**, toujours **6 niveaux** de cours sont à votre disposition, et vous serez les bienvenu(e)s, que vous soyez seul(e), à deux ou en famille, que vous pensiez avoir deux pieds gauches ou que vous soyez une danseuse / un danseur expérimenté(e).

Les cours de **Salsa**, qui ont vu le jour l'an passé, ont rencontré un énorme succès et en ce début de saison,

2 niveaux vous sont proposés : Débutants et Confirmés.

Déjà nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ont goûté aux joies de la musique et des vibrations Sud-Américaines, avec la "Rueda" et des pas de danse baignés de soleil. Laissez-vous tenter !

Les prix des cours sont restés **"associatifs"** (tarifs jeunes et tarifs chômeurs,

facilités de paiement) dans l'esprit que **Les Sixties** se sont fixé à leur création.

Seuls **Amitié et Plaisir de la danse à deux** sont aux rendez-vous des **Sixties** !

Alors, venez vite nous rejoindre !

Quelle que soit votre situation, **Les Sixties** sont là pour vous apprendre à danser !

**A bientôt !**

Pour plus de renseignements, un numéro de téléphone et une adresse e-mail.

Tél : 06 81 39 24 98 - e-mail : [LesSixties@AOL.com](mailto:LesSixties@AOL.com)

Jours, horaires et lieu des cours sur simple appel téléphonique ou e-mail.

## ASSEP

Association pour la Sauvegarde de la Sécurité de l'Environnement et du Patrimoine du Vieux Mennecey

La protection de la surdensité "centre ville" et de l'esthétique du vieux village sont en principe garantis maintenant par un plan d'occupation des sols.

Dans deux prochains articles, nous nous concentrerons sur des conseils esthétiques de façades et de toitures afin que tout le Centre de MENNECEY respecte l'harmonie d'un village construit essentiellement sur deux siècles, le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup>.

Aujourd'hui, abordons **LES FENETRES**.

Pour la plupart des maisons, les fenêtres, les volets, les balustres doivent respecter **sept critères** :

1. La fenêtre doit être **plus haute que large**, à deux vantaux et chaque demi fenêtre doit être fractionnée en trois parties par deux petits bois à égale distance afin de réaliser six carreaux rectangulaires à grand côté vertical. Il est facile même dans des fenêtres modernes de faire ajouter deux petits bois transversaux qui s'adaptent parfaitement,
2. Les fenêtres doivent être **peintes** selon le registre des couleurs déposé à la Mairie,
3. **Les balustres** ne doivent pas être un simple tube rond moderne mais si possible des balustres de récupération en ferronnerie comme on en voit de nombreux

exemples en se promenant dans la rue,

4. **Le pourtour des fenêtres** doit comporter un **relief d'encadrement** en léger surplomb par rapport à la façade pour lui donner plus de volume par rapport à celle-ci ; il sera peint d'une couleur différente de la façade,

5. **Les volets doivent être à jalousie** surtout dans les étages plutôt que des volets pleins qui sont en général réservés aux rez-de-chaussée. Quand ceux-ci sont pleins, les renforcements par des barres transversales révèlent en général la qualité du bois qui est bien sec et qui ne travaille plus. Les volets récents sont souvent avec un Z pour empêcher le bois de "tourner" ce qui est moins idéal, et ne correspond pas à l'esthétique du bâti ancien,

6. **L'appui de la fenêtre**, si possible en pierre, d'au moins 6 cm d'épaisseur, souligne l'encadrement, évitez les briques rouges,

7. **Les lucarnes**, à capucine ou en pignon, qui rompent la planéité de la toiture sont évidemment plus esthétiques que les simples vastas.

Pour en savoir plus, demandez à l'ASSEP, 65, boulevard Charles de Gaulle, 91540 MENNECEY ou à la Mairie, leur livre "Typologie et Architecture de Centre Ville".

## ASSOCIATION MENNECOISE DE TAEKWONDO

Le Taekwondo est un art martial total qui requiert une bonne maîtrise technique, ainsi qu'une discipline mentale permettant de progresser dans la voie et l'esprit du taekwondo.

Le taekwondo développe la tonicité, l'agilité, la souplesse, l'équilibre, la précision, l'endurance, mais permet également d'acquérir confiance en soi et épanouissement spirituel.

Vous souhaitez vous renseigner ou essayer, vous pouvez joindre : Monsieur de Lagrange président du club au 01 64 57 39 62. A très bientôt.



## **Mennecy Maintenant vous informe ...**

### **Pour plus de prévention et de solidarité...**

Au moment d'écrire ces lignes comment ne pas penser aux milliers de victimes de l'épouvantable canicule de ce mois d'août 2003.

En dehors de toute polémique, cette tragédie doit nous inciter plus que jamais, en tant qu'élus et en tant que citoyens, à œuvrer pour plus de prévention et plus de solidarité. Car il est indéniable qu'une plus grande attention portée notamment aux personnes âgées, et aussi peut être plus de moyens, auraient permis de limiter le nombre de décès.

A notre humble niveau, tant au sein du conseil municipal de Mennecy qu'au CCAS, nous continuerons à exiger que ces moyens suffisants de prévention et de solidarité soient dégagés, dans le cadre d'une vraie politique au bénéfice de nos aînés.

Dans ce contexte les petits événements habituels de la vie municipale peuvent paraître dérisoires...

### **Mennecy fait décidément une grande consommation de DGS !**

Ce que nous présagions dans le dernier bulletin municipal du mois de mai est arrivé : Mennecy se retrouve à nouveau sans Directeur Général des Services. C'est le deuxième qui nous quitte en un peu plus de 2 ans, visiblement éccœuré par les conditions d'exercice de sa mission, au côté de plusieurs maires adjoints qui ont décidément beaucoup de mal à ne pas jouer les chefs de service (et qui ont finalement obtenu son départ) ! Nous regrettons ce gâchis qui ne peut que nuire au bon fonctionnement des services municipaux.

### **Encore un projet immobilier démesuré ...**

Comme par hasard, juste quelques jours avant le vote par le conseil municipal d'une délibération engageant la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), le maire et son adjoint chargé de l'urbanisme, ont signé, presque en catimini, le permis de construire 16 logements aux 33, 35 et 37 rue de Bel-Air.

Ce projet immobilier démesuré par rapport à son environnement accentue la densification de notre centre ville et la circulation automobile supplémentaire générée va inévitablement accroître les difficultés de stationnement et de circulation dans ce quartier. L'exécutif municipal, visiblement toujours très prompt à satisfaire les ambitions d'un promoteur immobilier (\*), a été sourd aux arguments des habitants du quartier qui s'étaient pourtant mobilisés en masse contre ce projet.

Nous relayons volontiers ici comme au sein du conseil municipal les craintes des Mennecois et des associations de protection de l'environnement inquiets pour les réserves foncières existantes du Champoreux et du plateau agricole de Chevannes dont la protection vis à vis de l'appétit féroce des promoteurs semble bien dérisoire ! Dans ce contexte, la révision du P.O.S. qui est engagée doit inciter à la vigilance de tous ! Il va y avoir enquête publique.... **N'hésitez pas à vous exprimer !**

(\*) qu'on en juge : 15 pavillons rue Jean Jaurès (à la place du camping), 17 pavillons sur le terrain ex-Savidan, 2 petits immeubles rue du Petit-Mennecy, 10 pavillons route de Chevannes, ... en plus bien sûr de la ZAC du Rousset déjà en cours (150 pavillons pour l'instant)... !

**Vos élus restent à votre disposition pour vous rendre compte de leur mandat mais aussi pour vous écouter et relayer votre avis au sein du conseil municipal (contact au 06.07.69.62.94) :**

Danièle MULLER   Monique ROYER   Emmanuelle ERTEL-PAU  
Esther GIBAND   Michel BOUCHERY   Jean-Paul REYNAUD

Article rédigé le 22 août 2003, par Jean-Paul REYNAUD

## **Groupe « Mennecy Avant Tout »**



J. PRAT



J-F. PEZAIRE

### **UNE ACTION POSITIVE ET CONSTRUCTIVE**

Durant ces deux dernières années nous avons défendu **les intérêts des Mennecois tout en faisant appel au bon sens.** Nous avons conduit une action résolue, axée sur la transparence.

Nous avons instauré des débats francs. Notre objectif est que les Mennecois vivent mieux dans leur ville et bénéficient de services publics modernes et efficaces à la hauteur, bien évidemment, des impôts qu'ils paient.

En refusant fermement tout ce qui va à l'encontre de **l'intérêt général,** nous continuerons dans une voie qui est le seul rempart à toutes les dérives.

**... Vous pouvez compter sur nous.**

**Nous vous remercions pour vos nombreux messages de soutien et d'encouragement à notre action déterminée.**

**Restant à votre disposition, nous vous souhaitons une bonne rentrée.**

**J. PRAT et J-F. PEZAIRE,  
Conseillers municipaux UMP.**

**16, rue Périchon, Mennecy - Tél : 06 86 26 08 46.**

**Mennecyavanttout@aol.com**

## **GRUPE MUNICIPAL : AGIR POUR MENNECY**

Monique SAILLET nous a quittés.

Au terme d'un long et courageux combat contre la maladie, Monique SAILLET s'en est allée au cœur de ce terrible été 2003 qui pour beaucoup de familles aura été marqué par les larmes et le deuil.

Pour tous ceux qui ont connu Monique, et qui n'ont pu que l'aimer, cette disparition laisse un goût amer et de la peine au cœur ; discrète comme toujours elle n'a pas voulu "déranger" et elle s'est éteinte sans une plainte alors qu'elle a dû beaucoup souffrir.

Pour tous les autres, et notamment pour les menneçois de fraîche date, nous voulons dire combien cette femme de devoir a marqué notre ville par son dévouement et son abnégation.

Durant deux mandats municipaux, comme Maire-Adjoint à la Jeunesse et aux Sports, Monique s'est investie pleinement et au quotidien dans les missions pour lesquelles elle avait été désignée, témoignant ainsi d'un rare respect de ceux qui l'avaient élue.

Les associations sportives, et à Mennecy elles sont nombreuses, ont toujours trouvé auprès d'elle soutien et écoute ; discrète et efficace Monique savait comme personne défendre et faire avancer les dossiers.

On lui doit aussi le développement du Centre aéré et la création qui lui tenait tant à cœur du Centre ados.

C'est véritablement elle qui a mis sur pied tout ce qui existe aujourd'hui dans ce domaine à Mennecy.

Monique, c'était aussi la femme de cœur qui connaissait sa ville "comme sa poche" et qui savait si bien nous alerter sur les détresses cachées.

Son action sociale fut grande et elle a toujours répondu présent pour aider nos concitoyens dans le besoin.

Elle était notre amie, tout simplement, et nous savons déjà combien elle va nous manquer.

A Jeannot, son mari, à Jean Luc et Jean Marie ses enfants, à sa famille très unie, nous disons : vous pouvez être fier de Monique qui fut et restera une grande dame de Mennecy.

Claude GARRO  
Conseiller Municipal

Christine COLLET  
Conseillère Municipale



